

Séance ordinaire du 26 janvier 2016

Nombre de Conseillers
en exercice : **16**
Présents : **16**
Représentés : **0**
Votants : **16**
Absents : **0**

L'an deux mille seize, le **vingt-six janvier à 18 h 30**,
Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à Fismes, sous la présidence de **Michel FRUIT**, Président.

Présents : **Mesdames Geneviève LOISON et Evelyne VELLY**

Messieurs Francis BLIN, Jacky CHOPIN, Alain CULLOT, Jean-Claude FERRE (*suppléant de M. PINON*), **Jean-Pierre GILLET, Michel HANNOTIN, André HUBERT, Pierre LHOTTE** (*suppléant de M. BZDAK*), **François MOURRA, Germain RENARD, Jean-Pierre RONSEaux** (*suppléant de M. VIGOUR*), **Philippe SALMON, Renaud SYMCZYK**

Ayant donné pouvoir :

Absents excusés :

Assistants : **Mesdames Marie BZDAK, Carole PLUTA**

N° 2016-01

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015

PREAMBULE

Dans les groupements de communes, comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, le vote du budget doit être précédé de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (article L. 5211-36 du code général des collectivités territoriales).

La tenue de ce débat a vocation à éclairer le vote des élus.

Son organisation constitue une formalité substantielle dont l'absence entache d'illégalité toute délibération relative à l'adoption du budget primitif de la collectivité.

En application des articles L. 2121-12, L. 3121-19 et L. 4132-18 du CGCT, une note explicative de synthèse dans la perspective du débat d'orientation budgétaire doit être jointe à la convocation des membres des assemblées délibérantes des groupements de communes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. La note doit permettre aux élus de participer à l'ensemble du débat.

La note explicative de synthèse adressée aux membres de l'assemblée délibérante ne saurait se limiter à une note de quelques lignes rappelant le contenu du précédent budget et les marges de manœuvre disponibles. La note doit comporter également des éléments d'analyse prospective, des informations sur les principaux investissements projetés, sur le niveau d'endettement et son évolution prévue ainsi que sur l'évolution envisagée des taux d'imposition.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le débat d'orientation budgétaire 2016 est présenté au comité syndical le 26 janvier 2015. Il précède le vote du budget primitif 2016 qui se tiendra courant mars 2016.

I PRESENTATION DU SYCOMORE

1. COMPOSITION (par habitant)

	2015	2016
Communauté de Communes Champagne Vesle	13 374	13 471
Communauté de Communes Fismes Ardre et Vesle	13 107	13 148
Communauté de Communes Ardre et Chatillonnais	2 779	2 803

Au total une population desservie de 29 422 habitants pour 2016 (soit + 0,55 % par rapport à 2015)

En 2015, la contribution syndicale a été portée à **97,10 €/habitant**, soit un montant total de **2 841 146 € de contributions appelées**.

En 2016, à contribution syndicale par habitant **égale** à 2015, le montant total des contributions s'élèverait à **2 856 876 €** (soit + 15 730€).

2 MOYENS DE FONCTIONNEMENT

Le SYCOMORE assure la collecte des ordures ménagères, la gestion de 5 déchèteries ainsi qu'une déchèterie mobile.

Le siège social est fixé à Fismes avec la présence du personnel administratif mais l'organisation technique du service se trouve à Muizon dans un bâtiment technique appartenant au SYCOMORE.

A. SERVICE ADMINISTRATIF

- 2 directrices à plein temps
- 1 comptable pour 17 heures par semaine
- 1 chargée de communication à plein temps (emploi d'avenir)
- 1 poste d'adjoint administratif pour 10 heures hebdomadaires pour assister les services techniques et administratifs depuis octobre 2015.
- 1 mise à disposition par la Communauté de Communes d'une secrétaire pour 7 heures par semaine.
Soit l'équivalent de 4 temps pleins.

B. SERVICE TECHNIQUE

Il dispose de cinq camions pour le service de ramassage des ordures ménagères, de deux camions et d'une remorque pour le service déchèterie. Il gère également les 129 conteneurs à verre disposés dans les 67 communes.

Pour assurer ces services, le Sycomore emploie :

- 2 responsables d'exploitation (dont un agent à temps partiel 80%)
- 5 chauffeurs camions ordures ménagères
- 9 ripeurs
- 3 chauffeurs camions déchèterie
- 5 gardiens de déchèterie

Ainsi que quelques agents contractuels pour pallier les absences des agents titulaires.

II RESULTAT PREVISIONNEL 2015

1. FONCTIONNEMENT

Le résultat de fonctionnement attendu pour l'année 2015 est un excédent de 212 771 € environ.

L'an passé, en raison du résultat déficitaire de 2014, le comité syndical avait opté pour une augmentation de la contribution par habitant (+ 5€) pour pouvoir équilibrer la section de fonctionnement en 2015 sans utiliser les excédents antérieurs pour le fonctionnement courant.

Le résultat constaté fin 2015 (en comparaison avec les prévisions budgétaires de l'année) résulte:

- de l'augmentation des recettes matériaux perçues en 2015 (+ 42 000 €) en raison de la perception du liquidatif 2014 d'Eco-emballages. En 2016, le liquidatif 2015 à percevoir sera beaucoup moins élevé du fait du retrait de la commune de Champigny des communes desservies par le SYCOMORE.
- du remboursement sur rémunérations du personnel (+33 500 €)

- de l'augmentation des recettes accès déchèterie pro + composteurs (+5000 €)

- de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, à savoir : (- 205 000 €)

* baisse du coût du carburant (-26 000 €)

* consommation du 611 inférieure aux prévisions : (-32 000 €)

* baisse du recours à l'intérim (-19 000 €)

* baisse des réalisations par rapport aux prévisions chapitre « charges de personnel » (-100 000 €) moins d'absentéisme, donc moins de recours aux contractuels, baisse des primes des gardiens de déchèterie, ... Attention cependant car cette comparaison est faite avec les prévisions budgétaires 2015 et non par rapport aux réalisations de l'année n-1. (pour information la rémunération du personnel nette des remboursements CNP et ASP s'est élevée à 916 460.44 € en 2014 ; elle est de 921 423.07 € en 2015, soit + 0,55 %).

* charges financières inférieures aux prévisions (-10 000 €)

Les prévisions avaient tenu compte du remboursement de l'emprunt du nouveau camion dès 2015, alors que la première échéance interviendra en janvier 2016, de plus le remboursement de l'emprunt contracté pour la déchèterie de Fismes a été décalé dans l'année.

2. INVESTISSEMENT

Le résultat d'investissement attendu pour l'année 2015 est un déficit de 527 830 € environ. Ce déficit était prévisible puisque dans le financement de la nouvelle déchèterie de Fismes, une partie des excédents capitalisés était utilisée.

3. RESULTAT PREVISIONNEL DE CLOTURE

	Résultat au 31/12/2014	Part affectée à l'investissement	Résultat 2015	Résultat de clôture au 31/12/2015
FONCTIONNEMENT	1 556 765,62 €	/	212 771,28 €	1 769 536,90 €
INVESTISSEMENT	119 230,59 €	/	- 527 829,68 €	- 408 599,09 €
RESULTAT GLOBAL	1 675 996,21 €	/	- 315 058,40 €	1 360 937,81 €

III ORIENTATIONS 2016

1. **SERVICES ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE**

Le budget communication permettra de poursuivre la sensibilisation des habitants aux consignes de tri.

Le chapitre 012 « Charges de personnel » augmente tous les ans en raison notamment des augmentations de charges liées à la réforme des retraites.

Il sera nécessaire de tenir compte également des augmentations d'échelons pour certains agents.

De plus, la fin de l'emploi avenir administratif courant novembre 2016 devrait se concrétiser par un emploi permanent dans le sens où cet emploi est nécessaire au fonctionnement du syndicat.

En matière d'investissement un équipement informatique de secours pourra être prévu.

2. SERVICE DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET DES RECYCLABLES

a. Fonctionnement

Une hausse des prestations avec le SYVALOM devra être prévue notamment en raison de la reprise de la compétence du tri, de l'augmentation annuelle des tarifs de traitement des ordures ménagères et de l'augmentation du coût de refus de tri.

En raison du déplacement du lieu de vidage du tri (de Saint-Brice-Courcelles vers Cernay-lès-Reims) à compter du 1^{er} avril 2016, même si le prix du carburant se maintient, les camions auront plus de kilomètres à effectuer pour décharger les sacs de tri, ce qui va augmenter le budget carburant, le temps passé, l'usure des camions, le coût de la prestation avec le SYVALOM qui se substitue à Chazelle pour le tri.

D'où la nécessité de maintenir des prévisions budgétaires en 2016 légèrement supérieures à celles de l'an passé pour les postes carburant, prestations de services avec le SYVALOM, maintenance et charges de personnel.

Par ailleurs, la fin de l'emploi avenir technique au 1^{er} septembre 2016 devrait se concrétiser par un emploi permanent dans le sens où cet emploi est nécessaire au fonctionnement du syndicat (Agent actuellement ripeur qui a obtenu son permis de conduire P.L).

En ce qui concerne les recettes, la baisse du prix du carburant engendre une baisse du cours du plastique notamment.

b. Investissement

Les 5 camions qui permettent la collecte des ordures ménagères et des recyclables ont été acquis en 2009.

Depuis 2015, le syndicat a prévu de renouveler ce parc à raison de 1 camion par an.

Pour information en 2016, l'impact financier de l'emprunt de 170 000 € contracté pour le camion s'élève à 0,88 € par habitant (montant de l'échéance 2016/population 2016).

Pour 2016, un deuxième camion devra être envisagé, reprise d'un ancien camion comprise, le montant à prévoir serait de 200 000 € et pourrait être autofinancé.

Des bacs ordures ménagères, des composteurs ainsi que le véhicule de service devront être également renouvelés.

3. COLLECTE DU VERRE

Poursuite du renouvellement du parc des conteneurs à verre.

A titre informatif, 8 bennes à verre avaient été commandées en décembre 2014 et réglées en 2015.

Prévoir cette année une dizaine de containers à verre (12 000 €TTC)

4. DECHETERIES

a. Fonctionnement

Des frais supplémentaires de fonctionnement pour la nouvelle déchèterie devront être envisagés : maintenance du système de surveillance, internet et téléphone, frais d'interventions de l'alarme.

Nous comptons par contre sur une baisse des factures de traitement des déchets dangereux et des encombrants, grâce à une optimisation de la reprise de ces déchets en passant par une nouvelle filière Eco-DDS mise en place en fin d'année 2015 et la mise en place d'une benne éco-mobilier en janvier 2016.

Pourvoir éventuellement au remplacement d'un gardien de déchèterie qui souffre de problème de santé.

Du point de vue, des recettes, les cours des métaux et des cartons sont légèrement à la baisse.

b. Investissement

La construction de la nouvelle déchèterie de Fismes s'est achevée fin 2015, et celle-ci a pu ouvrir ses portes le 4 janvier 2016. Cet investissement aura coûté plus de 1 500 000€ depuis les frais d'études jusqu'à son achèvement.

Sur 2016, le SYCOMORE percevra :

- 225 000 € de FCTVA (un reliquat interviendra en 2017 pour les factures restantes réglées sur 2016)

- 150 000 € Ademe (subvention prévue en 2015 et reportée en 2016 au budget)

- 171 316 € DETR (subvention prévue en 2015 et reportée en 2016 au budget)

En 2015, le calcul de l'impact financier de l'emprunt de 600 000 € contracté pour les travaux de la déchèterie représentait 1,26 €/habitant. (la première annuité ne couvrant pas une année complète)

En 2016, l'impact financier de cet emprunt représente 1,69 €/ habitant (montant de l'échéance 2016/population 2016)

Pour 2016, prévoir au budget un montant pour les travaux d'équipement, ainsi que l'acquisition de 3 bennes de déchèterie (5000 € la benne)

5. IMPACT SUR LA CONTRIBUTION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES

Considérant qu'il y a lieu de prévoir une augmentation de 3 % des dépenses de fonctionnement (charges courantes et charges de personnel) et une baisse des recettes liées aux emplois aidés (-10 000 €).

Considérant qu'il y a lieu également de prévoir une augmentation entre 1 et 3 % du SYVALOM,

Considérant que les recettes matériaux tendent à baisser depuis deux ans,

L'équilibre du budget ne pourra se faire que par une augmentation de la contribution syndicale des communautés de communes.

Un calcul estimatif de ces différents éléments, laisse envisager une hausse de la contribution par habitant, cette dernière se situerait entre 97.10 € et 100 €.

(le minimum étant de couvrir l'impact engendré par les emprunts nouvelle déchèterie et camion soit + 1,31€ par habitant, soit une cotisation minimum par habitant de 98,41 €)

D'une manière générale, une augmentation annuelle de cette contribution est sage dans le sens où il convient d'anticiper la baisse des recettes matériaux liée à la baisse des recettes de stocks de tri, à l'augmentation inévitable des charges courantes de fonctionnement et à la prise en compte sur le budget de l'augmentation des amortissements de la nouvelle déchèterie et des nouveaux camions OM.

Les membres du BUREAU et de la Commission des Finances réunis le 15 janvier 2016 proposent d'augmenter la contribution de 2 € par habitant pour atteindre 99,10 € par habitant.

IV CONCLUSIONS

La commission des finances devra étudier prochainement les différents postes de dépenses et recettes pour équilibrer le budget, en recherchant la solution optimale pour limiter la hausse des dépenses tout en continuant d'assurer le service de ramassage des ordures ménagères et de gestion des déchèteries de qualité.

M. HANNOTIN demande si la hausse constatée des coûts du SYVALOM de 30 000 € par an depuis 2013 va se poursuivre.

M. FRUIT répond que cette hausse modérée devrait perdurer.

M. MOURRA demande s'il est possible de faire pression pour recevoir les recettes des éco-organismes dans des délais plus courts.

M.FRUIT indique que toutes les collectivités subissent les mêmes contraintes.

M. BLIN précise qu'une partie des recettes d'éco-organismes perçues en 2015 étaient des soldes relatifs à du tri effectué les années antérieures. Or, ces soldes sont supérieurs à ceux concernant l'année 2015 du fait d'une baisse de la population desservie. Dès lors, dans les années à venir, le montant de ces recettes devraient être moindres.

La séance est levée à 20h30.